

Madame Lorella Bertani
Présidente de la FG TG
Madame Carole Trousseau
Secrétaire Générale

Genève, le 16 avril 2020

Madame la Présidente de la Fondation du Grand Théâtre,
Madame la Secrétaire Générale

La CPGTG a été consultée dans le cadre de la mise en place d'une réduction de l'horaire de travail. Lors de cette discussion elle avait rendu attentive la direction Générale de la situation précaire dans laquelle allait se retrouver le personnel de salle. Ce personnel est et a toujours été, parmi les plus précaires de l'institution.

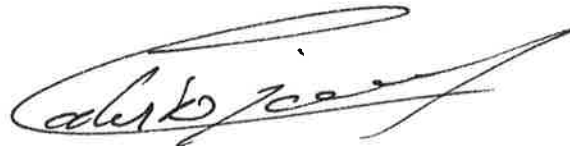
Depuis le début de cette pandémie et jusqu'à la fermeture du Théâtre il a été le plus exposé car au contact avec les spectateurs.

La décision de ne pas inclure le personnel de salle dans la liste des personnes pouvant bénéficier d'une réduction du temps de travail (chômage partiel) et donc de cesser le paiement de leur salaire est inadmissible.

Votre courrier n'est pas rassurant quant à l'axe temporel: pour quelle période la FG TG a demandé une RHT? Sur quelle base seront payés le personnel de salle et les CDI? La FG TG couvrira les 20% pour toute la période et pour tout le personnel?

Nous demandons que les revenus et les emplois soient garantis depuis le début de la mise en place des mesures et que le paiement de salaires du personnel de salle soit calculé sur la moyenne des salaires payés depuis le début de la saison 19-20 et ce jusqu'à la fin de la saison.

Juan Calvino
Président de la CPGTG



Annexe : Madame Lucienne Ducommun, Responsable RH
Monsieur Aviel Cahn, Directeur Général
Valérie Buchs, Secrétaire syndicale SIT
Corinne Béguelin, Secrétaire syndicale SSP/VPOD
Commission du personnel de la Ville de Genève